



BUREAU DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

Compte-rendu succinct

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} décembre à 17h 00, les membres du Bureau du SMEDAR se sont réunis à au siège de l'établissement situé 40 boulevard de Stalingrad à GRAND-QUEVILLY (76120), sur convocation qui leur a été régulièrement adressée le jeudi 25 novembre 2021.

Président(s) de séance : Monsieur Stéphane BARRÉ, Président du SMEDAR.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S (18) : BARRÉ Stéphane (MRN), M. Pascal BARON (MRN), M. BEREGOVY Jean-Michel (MRN), M. CARPENTIER Jean-Pierre (CCICV), BULARD Sylvain (CCCA), CERCEL Agnès (MRN), Mme Martine CHABERT-DUKEN (MRN), GAUTHIER Jean-Pierre (CCBE), Mme Charlotte GOUJON (MRN), M. Guillaume COUTEY (MRN), DELOIGNON Mirella (MRN), MARUT Roland (MRN), POISSANT Christian (CCICV), RAVACHE Anne-Emilie (MRN), SANTO Sylvaine (MRN), PRIMONT Pierre-Antoine (MRN), TIMMERMAN Jean-François (MRN), VERNIER Alexis (MRN).

ÉTAIENT ABSENT.E.S ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR (02) : Mme RIDEL Patricia (CADM) avait donné pouvoir à Mme Anne-Emilie RAVACHE (MRN), M. LANGLOIS Nicolas (CADM) avait donné pouvoir à M. Stéphane BARRÉ (MRN).

ÉTAIENT ABSENT.E.S ET EXCUSÉ.E.S (06) : ATINAULT Marie (MRN), Christine de CINTRÉ (MRN), GOSSE Emmanuel (CCICV), M. David LAMIRAY (MRN), M. Christian LECERF (MRN), Jean-Marie ROYER (MRN).

QUORUM : 14

Le quorum constaté, le Président, Stéphane BARRÉ, ouvre la séance à 17h10 et rappelle qu'après la présentation de deux points d'information, le Bureau siègera pour commencer en Commission des finances, sous la présidence de Monsieur Roland MARUT, puis en formation délibérante pour la 2^{de} partie

A l'issue de la Commission des Finances, M. MARUT donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge des Affaires juridiques, pour la présentation du 1^{er} projet de délibération inscrit à l'ordre du jour du Bureau délibérant.

1.CONTRATS PUBLICS

SERVICES D'ASSURANCES POUR LE SMEDAR

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS À CONCLURE

Sur le rapport et l'exposé de Monsieur CARPENTIER Jean-Pierre, Vice-Président en charge des affaires juridiques, le Bureau :

-**Pour le lot n°2 (Assurance des Responsabilités et des risques annexes)** : autorise le Président à signer l'Acte d'engagement et les autres documents du marché à conclure avec la société SMACL (copie de l'AE en annexe du projet de délibération) et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution ;

-Pour le lot n°3 (**Assurances de Véhicules à moteurs et des risques annexes**) : autorise le Président à signer l'Acte d'engagement et les autres documents du marché à conclure avec le groupement conjoint PILLIOT/Great Lakes (copie de l'AE en annexe du projet de délibération) et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution ;

-Pour le lot n°4 (**Assurance de la Protection Fonctionnelle des agents et des élus**) : autorise le Président à signer l'Acte d'engagement et les autres documents du marché à conclure avec la société SMACL (copie de l'AE en annexe du projet de délibération) et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

2.CONTRATS PUBLICS

ACQUISITION D'ENGINS DE MANUTENTION DESTINÉS AUX SERVICES DU SMEDAR

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS À CONCLURE ENTRE LE SMEDAR ET L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP)

Sur le rapport et l'exposé de Monsieur CARPENTIER Jean-Pierre, Vice-Président en charge des affaires juridiques, le Bureau autorise le Président à signer les conventions à conclure avec l'UGAP pour l'acquisition des matériels suivants et à régler toute question qui pourrait naître de leur exécution :

- Une chargeuse sur pneus en remplacement de la machine utilisée sur le site de Boos pour un montant estimé de 180 000 € HT ;
- Une chargeuse sur pneus en remplacement de la machine utilisée sur le site de St-Jean-du-Cardonnay pour un montant estimé de 180 000 € HT ;
- Une chargeuse sur pneus en remplacement de la machine utilisée sur le site de l'Unité de Traitement des Encombrants pour un montant estimé de 270 000 € HT.

Adoptée à l'unanimité.

3.ÉCO-ORGANISMES ET REPRENEURS

CONVENTION À CONCLURE ENTRE LE SMEDAR ET LA SOCIÉTÉ HENRY RECYCLAGE POUR LA MISE À DISPOSITION D'UNE BENNE POUR LE TRAITEMENT DES PNEUS USAGÉS À LA DÉCHÈTERIE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES (DANS LE CADRE DE LA CHARTE ALIAPUR) – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Sur le rapport et l'exposé de Madame Agnès CERCEL (MRN), Vice-présidente en charge de la valorisation agronomique et matière, le Bureau :

-Autorise le Président du SMEDAR à signer avec la société HENRY RECYCLAGE le contrat annexé portant sur la mise à disposition d'une benne pour le traitement des pneus usagés à la déchèterie de Rouxmesnil-Bouteilles (dans le cadre de la charte ALIAPUR) et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

**L'ordre du Jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, Monsieur Stéphane BARRÉ,
Président, lève la séance à 18h13.**